

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 mars 2017 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire, Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET adjoints, François DURVILLE, Aurélie FOREST, Sophie CHAUSSAT, Jean-Louis MEULIEN, Alain GAUTHERON, Dominique PRIN, Patricia ROCHEY, Dominique PICODOT, Sébastien BERT

Conseillers absents excusés : François LAMBERT pouvoir à Sophie CHAUSSAT, , Philippe JUPPET pouvoir à Martine PERRAT

Secrétaire de séance : Aurélie FOREST

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 7 février 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2016 et COMPTE DE GESTION

A. FONCTIONNEMENT

- Augmentation des dépenses de 5 % par rapport à 2015, soit un peu plus de 18 000 €.
- Augmentation des recettes de 6 % par rapport à 2015, soit environ 23 200 €

B. INVESTISSEMENT

- Les dépenses se chiffrent à 336 819 € et concernent :

Emprunts	24 248, 02
Travaux dans les bois	5 739, 34
Atelier communal	55 855, 05
Verger de sauvegarde	3 655, 22
Puits	9 221, 86
Salle polyvalente	7 029, 60
Travaux voirie	16 472, 40
Radar et signalisation	4 262, 51
Défibrillateur + outillage	4 794, 02
Local associatif	205 540, 60

- Les recettes:

- Fonds de compensation TVA : 5 974 €
- Taxe d'aménagement : 4 634, 10 €
- Subvention local associatif (acompte) : 15 471, 07€
- Subvention radar : 660 €
- Subvention travaux voirie + rénovation salle polyvalente : 6 477 €
- Emprunts local associatif et atelier communal : 229 400 €
- Subvention défibrillateur : 991, 23 €

C. RESTES A REALISER –

On constate un excédent des restes à réaliser 2016 d'un montant de 7 274 € qui correspond aux dépenses engagées de 26 319 € et au solde des subventions pour la somme de 33 593 €.

D. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la commune qui présente :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Montant des dépenses : 354 935, 45 €

Montant des recettes : 535 775, 97 € (y compris l'excédent 2015 de 105 154, 64 €)

Excédent de la section Fonctionnement 2016 : 180 840, 52 €

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

Montant des dépenses 366 854, 05 € (y compris le déficit 2015 reporté de 30 035, 43 € et remboursement du capital des emprunts de 24 248, 02 €)

Montant des recettes : 331 289, 83 € (y compris l'excédent de fonctionnement capitalisé de 65 946, 43 € et les emprunts pour le local associatif et l'atelier communal de 229 400 €)

Déficit de la section investissement : 35 564, 22 €

Soit un excédent global de 145 276, 30 € (sans tenir compte des restes à réaliser)

E. AFFECTATION DE RESULTAT

Compte tenu de l'excédent des restes à réaliser de la section investissement d'un montant de 7 274 €, le Conseil Municipal décide d'affecter sur le budget 2017 une somme de 28 290, 22 € en réserves, **ce qui porte l'excédent final à 152 550, 30€.**

F. COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune présenté par Monsieur le Receveur Municipal de Sennecey le Grand qui reflète exactement le compte administratif de la commune.

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 et COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 du service assainissement qui présente

SECTION FONCTIONNEMENT :

Montant des dépenses : 39 088, 08 €

Montant des recettes : 78 032, 22 € dont 41 249, 85 € d'excédent antérieur reporté

Excédent de la section fonctionnement : 38 944, 14 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Montant des dépenses : 29 538, 80 €

Montant des recettes : 166 338, 75 € dont 140 757, 99 € d'excédent antérieur reporté

Excédent de la section investissement : 136 798, 95 €

Soit un excédent global de 175 743, 09 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du service Assainissement présenté par Monsieur le Receveur Municipal de Sennecey le Grand, réplique du compte administratif.

REMBOURSEMENT SITE INTERNET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au remboursement à M. BERT Sébastien d'une facture de 43, 06 € pour la mise en ligne et l'abonnement du site Internet de la commune.

REMBOURSEMENT FRAIS DEPLACEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au remboursement à M. Julien PLAT d'une somme de 36, 40 € correspondant à ses frais de déplacement pour sa formation « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques ».

DESIGNATION REGISSEURS-RASSEMBLEMENT ST CYR DE FRANCE

Le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion du rassemblement des St Cyr de France qui aura lieu dans notre commune les 9 et 10 septembre 2017, deux régisseurs ont été désignés, et qu'il convient de créer une régie de recettes et de dépenses.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de créer une régie de recettes et de dépenses à compter du 1^{er} avril 2017.

COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 2 février 2017, le SIVOM Saône et Grison a rendu la compétence Enfance Jeunesse aux communes de notre RPI, et de ce fait les communes de Saint-Cyr et Gigny-sur-Saône ont d'office redonné cette compétence à la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Mme GOUBARD Joëlle du poste d'Adjoint Technique pour l'entretien du bâtiment de la salle polyvalente, il convient de recruter une personne afin de la remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'embaucher en contrat à durée déterminée à compter du 20 mars 2017, Mme HUBERT Angélique, en tant qu'Adjoint Technique pour 2,5 h hebdomadaire.

La séance est levée à 21 h 40.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 23 mars 2017

Le Maire
Christian PROTET